

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2368

27 septembre 2008

### SOMMAIRE

<b>A 3 Real Estate Concept S.A.</b> .....	<b>113661</b>	<b>K.F. Invest SA</b> .....	<b>113649</b>
<b>Alion Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113664</b>	<b>Kol Trading sàrl succursale du Luxem-</b>	
<b>Alphaderm S.A.</b> .....	<b>113661</b>	<b>bourg</b> .....	<b>113637</b>
<b>Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.</b>		<b>Lannage S.A.</b> .....	<b>113663</b>
.....	<b>113641</b>	<b>Luxembourg Investments Holding S.A.</b> ..	<b>113640</b>
<b>Association des amis de Ribeira das Patas</b>		<b>Melano Investments S.A.</b> .....	<b>113664</b>
.....	<b>113650</b>	<b>Milip Investment S.A.</b> .....	<b>113662</b>
<b>Beach Holding S.à r.l.</b> .....	<b>113621</b>	<b>Mondi</b> .....	<b>113653</b>
<b>Broderinvest S.A.</b> .....	<b>113629</b>	<b>Mondi Packaging</b> .....	<b>113660</b>
<b>Cassel Sàrl</b> .....	<b>113624</b>	<b>Moneta Holding (Luxembourg) S.A.</b> ....	<b>113629</b>
<b>Catering Concept S.A.</b> .....	<b>113664</b>	<b>Newco S.à r.l.</b> .....	<b>113642</b>
<b>Cimalux</b> .....	<b>113660</b>	<b>New Luxembourg China S.A.</b> .....	<b>113619</b>
<b>Cimalux Société Immobilière</b> .....	<b>113661</b>	<b>One-Two-Three Holding S.A.</b> .....	<b>113632</b>
<b>Circle Printers Luxembourg</b> .....	<b>113647</b>	<b>Opera Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>113644</b>
<b>Compagnie Européenne de Promotion</b>		<b>Quebecor World European Holding S.A.</b>	
<b>(C.E.P.) S.A.</b> .....	<b>113646</b>	.....	<b>113647</b>
<b>DZ BANK International S.A.</b> .....	<b>113618</b>	<b>Quimicum S.A.</b> .....	<b>113635</b>
<b>Euro Gwyneth S. à r.l.</b> .....	<b>113646</b>	<b>Real I.S. Management SA</b> .....	<b>113641</b>
<b>Euro Park S.à r.l.</b> .....	<b>113645</b>	<b>Rosy Blue Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113660</b>
<b>Euro Pasha S.à r.l.</b> .....	<b>113644</b>	<b>San-Ni Investments S.A.</b> .....	<b>113642</b>
<b>Euro Porto S. à r.l.</b> .....	<b>113643</b>	<b>Simanchan Development S.A.H.</b> .....	<b>113653</b>
<b>Euro Pyramid S.à r.l.</b> .....	<b>113620</b>	<b>S.M.O. S.A.</b> .....	<b>113633</b>
<b>Flagstone Finance S.A.</b> .....	<b>113662</b>	<b>Valon S.A.</b> .....	<b>113663</b>
<b>Glanbia Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113625</b>	<b>Vectis PSF</b> .....	<b>113640</b>
<b>Glitnir Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113662</b>	<b>Wagner City Immobilières</b> .....	<b>113618</b>
<b>Keystone Asset Management S.A.</b> .....	<b>113653</b>		

**DZ BANK International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

*Änderung im Verwaltungsrat und der täglichen Geschäftsführung der DZI (B 15579) 03.09.2008*

Der Stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates der DZ BANK International S.A., Herr Christopher Pleister, Schellingstraße 4, D-10785 Berlin, hat auf eigenen Wunsch mit Wirkung vom 15 Juli 2008 sein Mandat niedergelegt.

Das Mitglied des Verwaltungsrates und der täglichen Geschäftsführung als Administrateur-Délégué der DZ BANK International S.A., Herr Franz Schulz, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, hat auf eigenen Wunsch mit Wirkung vom 31. August 2008 seine Mandate niedergelegt.

Die Geschäftsführung der DZ BANK International S.A. wird, ab dem 01.09.2008, von folgenden Personen wahrgenommen:

Andreas Neugebauer (Administrateur-Délégué), Sprecher

Dr. Franz Georg Brune (Administrateur-Directeur)

Norbert Friedrich (Administrateur-Directeur)

Dr. Frank Müller (Administrateur-Directeur)

Den 03.09.2008.

DZ BANK International S.A.

K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2008117188/1460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02615. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Wagner City Immobilières, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nic Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 141.395.

## STATUTS

L'an deux mil huit, le douze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Denise FERRO, agent immobilier, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mai 1962, demeurant à L-8133 Bridel, 15, rue Nic Goedert.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "WAGNER CITY IMMOBILIERES".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion et la location d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune, toutes attribuées à Madame Denise FERRO.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900.- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:
- Madame Denise FERRO, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée
- L'adresse du siège social est établie à L-8133 Bridel, 15, rue Nic Goedert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. FERRO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33666. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008117373/206/69.

(080136534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

### **New Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.806.

#### *Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 2008*

Monsieur François TESCH, directeur, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 45A, route de Bettembourg, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118027/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.810.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.522.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007 que l'associé unique de la Société, a renouvelé le mandat de KPMG Audit S. à r.l., réviseur d'entreprise, dont la nouvelle adresse est 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, de son mandat de réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr. Andy Fish du poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 30 novembre 2007.

Ensuite, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2008 que l'associé unique a nommé au poste de gérant de catégorie A de la société Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, Royaume-Uni, avec effet en date du 1<sup>er</sup> mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Enfin, il a été notifié à la Société que l'adresse de M. Christopher Morrish, et de M. Dominique Ransquin ont été modifiées comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Ainsi, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007, du 18 décembre 2007 et du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- Mme Deanna Ong Aun Nee, Directrice financière, née le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à Singapour, Singapour, demeurant au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour;

- Mmes Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni et demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117668/556/45.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02304. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Beach Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.251.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of August.

Before Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beach Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on August 13, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Company),

Double Top Holdings Limited, a company existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 5th Floor, Gloucester Tower, The Landmark, 11 Pedder Street, Central, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1204514,

represented by Ms Meike LAKERVELD, legal counsel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 18th, 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by an amount of six thousand seven hundred ninety-five Euros (EUR 6,795.-), so as to bring the share capital of the Company to nineteen thousand two hundred ninety-five Euro (EUR 19,295.-), by way of the creation and issue of six thousand seven hundred ninety-five (6,795) shares of the Company, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in consideration for a payment in kind;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment of the consideration for the capital increase;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by an amount of six thousand seven hundred ninety-five Euros (EUR 6,795.-), so as to bring the share capital of the Company to nineteen thousand two hundred ninety-five Euro (EUR 19,295.-), by way of the creation and issue of six thousand seven hundred ninety-five (6,795) shares of the Company, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in consideration for a payment in kind.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for six thousand seven hundred ninety-five (6,795) shares of the Company, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 3,154 shares of Rainbow Trend Limited, a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3321, Drake Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of at least six thousand seven hundred ninety-five Euros (EUR 6,795.-), being the equivalent of USD 10,040.- using the exchange rate between EUR and USD as of August 19, 2008, which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the Contributed Assets has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof.

Furthermore it is certified that:

1. Double Top Holdings Limited is the owner of the Contributed Assets;

2. Double Top Holdings Limited has the power to dispose of the Contributed Assets;

3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;

4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it; and

5. the Contributed Assets are freely transferable.

Both certificates, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand two hundred ninety-five Euro (EUR 19,295.-), represented by nineteen thousand two hundred ninety-five (19,295.-), shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.00)

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary by its name, quality and address, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire résidant à Mersch.

#### **A COMPARU**

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique Beach Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 13 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

Double Top Holdings Limited, une société soumise au droit de Hong Kong ayant son siège social à 5th Floor, Gloucester Tower, The Landmark, 11 Pedder Street, Central, Hong Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1204514 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Meike LAKERVELD, juriste, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, d'un montant de six mille sept cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.795.-), afin de porter le capital social de la Société à dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 19.295.-), par la création et l'émission de six mille sept cent quatre-vingt-quinze (6.795.-), nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;

1. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1<sup>er</sup> et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout gérant de la Société de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, d'un montant de six mille sept cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.795,-), afin de porter le capital social de la Société à dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 19.295,-), par la création et l'émission de six mille sept cent quatre-vingt-quinze (6.795,-), nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à six mille sept cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.795,-) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en 3.154 actions de la société Rainbow Trend Limited, une société soumise au droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3321, Drake Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (the Contributed Assets).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 6.795,-, équivalent à USD 10.040,-, estimation basée sur le change entre EUR et USD arrêté au 19 août 2008, qui seront alloués au compte capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour.

Il est également certifié que:

1. Double Top Holdings Limited est le propriétaire de ces Apports;
2. Double Top Holdings Limited a le pouvoir de disposer de ces Apports;
3. aucun de ces Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ces Apports sont librement transférables;

Lesdits certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante, et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 19.295,-), représenté par dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (19.295,-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout gérant de la Société de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille cent euros (€ 1.100,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LARKERVELD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2008, MER/2008/1408. — Reçu trente-trois euros quatre-vingt-dix-huit cents 0,5% =33,98€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.



Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 août 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008117376/243/171.

(080136644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Cassel Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.400.

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», ayant son siège social à 12, Old Bond Street, London, W1S 4 PW, ici représentée par Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 août 2008.

La prédite procuration paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Qu'elle déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «CASSEL SARL» ayant son siège social à L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbrück, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 108400, constituée suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 du 7 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1678 du 8 juillet 2008.

Lequel mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 17 juillet 2008, Monsieur Serge ELOY, demeurant à L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbrück, propriétaire de CINQUANTE (50) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune de la société à responsabilité limitée CASSEL SARL préqualifiée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, CINQUANTE (50) parts sociales à la société «ARIELLE COMPANY LIMITED», préqualifiée.

II. Que suivant convention de cession de parts datée du 17 juillet 2008, Madame Isabelle ELOY, demeurant à B-1380 LASNE, 260, route de l'Etat, propriétaire de CINQUANTE (50) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune de la société à responsabilité limitée CASSEL SARL préqualifiée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, CINQUANTE (50) parts sociales à la société «ARIELLE COMPANY LIMITED», préqualifiée.

Que suivant l'article 6 des statuts de la prédite société, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

Que pour autant que de besoin, Monsieur Laurent JACQUEMART, agissant conformément aux prédites conventions de cessions de parts pour le compte de Monsieur Serge ELOY et Madame Isabelle ELOY, a donné leur accord aux cessions de parts à la société «ARIELLE COMPANY LIMITED».

Que les prédites conventions de cessions de parts, après avoir été signées «Ne Varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées en copie aux présentes pour être formalisées avec elles.

III. Que suite aux prédites cessions, la société «ARIELLE COMPANY LIMITED» est l'associée unique de la société «CASSEL SARL», préqualifiée.

Qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbrück à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec la décision précédente et les dispositions légales. L'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social. L'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière.

Elle pourra effectuer tout placements immobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle en la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.»

#### *Troisième résolution*

Suite aux prédites cessions de parts, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.»

#### *Intervention*

Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse, le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en sa qualité de gérant, déclare accepter expressément les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et adresse, celle-ci à signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, L. JACQUEMART, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2008. MER/2008/1423. - Reçu douze euros, droit fixe: 12 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008117378/243/90.

(080136563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

#### **Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Glanbia Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 60 733, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 December 1997 under number 689 (the "Company").

The meeting was opened at eleven thirty a.m. with Oliver Peters, licencié en droit, residing in Goetzingen in the chair, who appointed as secretary Franck Deconinck, maître en droit, residing in Metz.

The meeting elected as scrutineer Gabrielle Fatone, maître en droit, residing in Bertrange.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the corporate purpose of the Company (as described at 2 below).

2. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of notes, bonds or any other financial instrument which may be convertible and any kind of debt or other equity securities."

3. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company (as described at 4 below).

4. Amendment of article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Annual General Meeting is held on the third Friday of May at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notice. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day."

5. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present general meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting.

IV.- That the present general meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the corporate purpose of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now reads as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of notes, bonds or any other financial instrument which may be convertible and any kind of debt or other equity securities."

*Third resolution*

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held as from today on the third Friday of May at 2.00 p.m. at the registered office of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 11.** The Annual General Meeting is held on the third Friday of May at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notice. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and translating to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Glanbia Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60 733, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 décembre 1997, numéro 689 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à onze heures trente sous la présidence d'Oliver Peters, licencié en droit, demeurant à Goetzingen,

qui désigne comme secrétaire Franck Deconinck, maître en droit, demeurant à Metz.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Gabrielle Fatone, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la Société (tel que décrit au 2 ci-dessous).

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que le développement de ces participations.

Elle peut acquérir des titres, des droits par le biais de participations, de souscriptions, négociations ou de quelque manière que ce soit, participer à l'établissement, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et les assister.

La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre donner des garanties et octroyer des sûretés à des tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou par ailleurs assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle peut exercer toute activité industrielle et garder un établissement commercial ouvert au public. En général elle peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute action qu'elle jugera utile pour réaliser et développer son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des bons, obligations ou tout autre instrument financier susceptible d'être converti en lettre de créance ou autre titre.»

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (tel que décrit au 4 ci-dessous).

4. Modification de l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### 5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que le développement de ces participations.

Elle peut acquérir des titres, des droits par le biais de participations, de souscriptions, négociations ou de quelque manière que ce soit, participer à l'établissement, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et les assister.

La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre donner des garanties et octroyer des sûretés à des tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou par ailleurs assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle peut exercer toute activité industrielle et garder un établissement commercial ouvert au public. En général elle peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute action qu'elle jugera utile pour réaliser et développer son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des bons, obligations ou tout autre instrument financier susceptible d'être converti en lettre de créance ou autre titre.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui aura lieu, à compter d'aujourd'hui, le troisième vendredi du mois de mai à 14h00.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et traduction donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, F. Deconink, G. Fatone et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 août 2008, LAC/2008/35109. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008117381/5770/186.

(080136182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Broderinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.946.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de la société COSAFIN SA ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118019/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06754. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office in L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B number 72535, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 11, 1999, published in the Mémorial C number 30 of January 11, 2000, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg), and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 10, 2000, published in the Mémorial C number 663 of September 15, 2000.

The corporate capital is set at thirty three million nine hundred eleven thousand and seven hundred Euro (EUR 33,911,700.-) divided into three million three hundred ninety one thousand one hundred and seventy (3,391,170) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Laetitia CARIAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed ne varietur by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial C number 1795 of July 22, 2008 and number 1932 of August 7, 2008;
  - in the Luxembourg newspaper "Letzebuenger Journal" of July 22, 2008 and of August 7, 2008;
  - in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" of July 22, 2008 and of August 7, 2008;
- as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the company "GENLICO LIMITED", having its registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the "International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate.

C) As appears from the attendance list, one (1) share out of three million three hundred ninety one thousand one hundred and seventy (3,391,170) shares is present at the present extraordinary general meeting.

D) That a first general meeting held on July 9, 2008 in order to deliberate on the same agenda had not met the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. That therefore this meeting has been convened in accordance with the legal requirements by notices reproducing the agenda and indicating the date and the result of the previous meeting and authorizing a valid deliberation regardless of the proportion of the capital represented. That the meeting is therefore regularly constituted, and may decide validly on the item of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company, the company GENLICO LIMITED, having its registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the "International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the directors of the Company, namely Mr. Hans DE GRAAF and the public limited company Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., and to the statutory auditor of the Company, namely the private limited company COMCOLUX S.a r.l., for the performance of their respective mandate.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit. Le vingt-cinq août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A." (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72535, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN,



alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 663 du 15 septembre 2000.

Le capital social est fixé à trente-trois millions neuf cent onze mille sept cents Euros (EUR 33.911.700,-) divisé en trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix (3.391.170) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 1795 du 22 juillet 2008 et numéro 1932 du 7 août 2008;
  - au journal luxembourgeois "Letzebuerger Journal" du 22 juillet 2008 et du 7 août 2008;
  - au journal luxembourgeois "Tageblatt" du 22 juillet 2008 et du 7 août 2008;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi modifiée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que une (1) action sur un total de trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix (3.391.170) actions est présente à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Qu'une première assemblée générale tenue le 9 juillet 2008 pour statuer sur le même ordre du jour n'a pas rempli les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Que dès lors la présente assemblée a été convoquée conformément aux conditions légales par des avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente et autorisant une délibération valable quelle que soit la proportion du capital représenté. Que donc l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la Société, la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

113632

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF et la société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., et au commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinq cents Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - CARIAUX - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2008. Relation GRE/2008/3521. — Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008117377/231/161.

(080136625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**One-Two-Three Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 84.169.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 8 septembre 2008*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2008:

-M<sup>e</sup> Paul Mousel, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

-M<sup>e</sup> Guy Harles, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de M<sup>e</sup> Ute Bräuer, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 26 juin 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer de Mr. Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, administrateur avec effet au 26 juin 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler en tant que Commissaire aux comptes:

Themis Audit Limited, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro IBC n° 300728.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement de Themis Audit Limited:

Fin-Control S.A. établie et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.230 jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2008.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008118667/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03788. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**S.M.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 102.976.

L'an deux mil huit, le huit août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.M.O. S.A., (20012203 153) avec siège social à L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst, bureau 34 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 16 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 801 du 24 septembre 2001

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 26 mars 2008, publié au dudit Mémorial C, numéro 997 du 23 avril 2008

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102976,

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Cornelius DOLMANS, commerçant, demeurant à NL-6213 JN Maastricht, Moperdingerbank 26

qui désigne comme secrétaire Madame Anne JANSSEN, Burg. van Laarstraat 14A, NL-6267ET Cadier en Keer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel BORMANN, administrateur, demeurant à Wiltz

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé

2. Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

3.- Modification de l'alinéa 6 de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 6).** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société. Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

4. Modification de l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter au ratifier les actes en relation avec les activités de la sociétés.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.»

5. Démission de deux administrateurs avec décharge:

- Monsieur Hans SCHMITZ, administrateur, demeurant à B-4780 Saint-Vith, 88, Wallerode

- Monsieur Dumitru CIOBOTARU, administrateur, demeurant à R-Judetul Galati, Sat. Schela (Com. Schela)

6. confirmation du mandat en tant qu'administrateur unique de Monsieur Cornelius DOLMANS, né le 3 février 1963 à Borni Hills (Niederlande), demeurant à NL-6213 JN Maastricht, Mopertingerbank 26

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4** . La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion. »

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 6)**. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société. Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11**. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter au ratifier les actes en relation avec les activités de la sociétés.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour:

- Monsieur Hans SCHMITZ, administrateur, demeurant à B-4780 Saint-Vith, 88, Wallerode
- Monsieur Dumitru CIOBOTARU, administrateur, demeurant à R-Judetul Galati, Sat. Schela (Com. Schela)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

*Sixième résolution*

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Cornelius DOLMANS en qualité d'administrateur unique. Monsieur DOLMANS engage la société par sa signature isolé.

113635

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.150.- €

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: C. Dolmans, A. Janssen, M. Bormann, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 août 2008, WIL/2008/727. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 septembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008117382/2724/125.

(080136153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Quimicum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general shareholders' meeting (the "General Meeting") of Quimicum S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.114 (the "Company").

The Company was incorporated on 28 July 1992, by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") n ° 558, page 26754. The articles of association of the Company were amended for the last time by a notarial deed of Maître Paul Frieders dated 31 March 2008 published in the Memorial n ° 1174, page 56316.

The General Meeting is chaired by Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appoints as secretary Ms Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I) That the two shareholders of the Company, holding together the whole subscribed share capital of the Company, represented at the General Meeting, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the General Meeting, has been signed by the members of the board.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxies of the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the undersigned notary.

II) That the attendance list shows that 1,000 shares of the issued and outstanding 1,000 shares of the Company are represented at the General Meeting, representing 100 % (one hundred percent) of the subscribed capital. The General Meeting consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the General Meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After discussion, the General Meeting unanimously has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The General Meeting decides to amend the first sentence of Article 2 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2., 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

The decision is made that the address of the registered office is: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.  
There being no further business, the General Meeting is closed.

*Statement - Evaluation- Costs*

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 800 (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, each and all known to the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de Quimicum S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.114.

La Société a été constituée le 28 juillet 1992 par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n ° 558, page 26754. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Frieders, datant du 31 mars 2008, publié au Mémorial n ° 1174, page 56316.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»),

qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur M. Paul Witte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ayant été constitué ainsi, le Président a exposé et prié le notaire d'acter:

I) Que les deux actionnaires de la Société, possédant ensemble le total du capital souscrit de la Société, représentés à l'Assemblée Générale, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée Générale, a été signée par les membres du bureau.

La prédite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les 1,000 d'actions émises par la Société, 1,000 actions sont représentées à l'Assemblée Générale, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social souscrit. L'Assemblée Générale est donc constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Il est décidé que l'adresse du siège social est: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 800 (huit cent euros ).



Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Witte, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10983. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008117379/219/107.

(080136525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

### **Kol Trading sàrl succursale du Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.399.

#### — OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2008*

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 15 mai 2008 les résolutions suivantes:

##### *La résolution n° 1<sup>er</sup>*

«La société décide l'ouverture d'une succursale au Luxembourg sous le nom de Kol Trading sàrl succursale du Luxembourg, qui sera domiciliée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix» est adoptée à l'unanimité.

##### *La résolution n° 2*

«L'activité de cette succursale sera commercialisation de produits et matières premières; prestations de services et conseils dans le domaine de la publicité, de l'informatique du marketing et du management.» est adoptée à l'unanimité.

##### *La résolution n° 3*

«Le représentant légal de cette succursale sera Monsieur Yves Darmon né le 11 décembre 1956 à Oran (Algérie), demeurant à Genève 2, Chemin des Crêts de Champel» est adoptée à l'unanimité.

##### *La résolution n° 4*

«Les pouvoirs de Monsieur Yves Darmon seront complets au niveau de l'administration, comptabilité, stratégie et développement, nomination des cadres et attribution de tout autre pouvoir dans le cadre de la société Kol Trading sàrl succursale du Luxembourg, à lui-même ou autrui» est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration de la société Kol Trading & Consulting sàrl est composé par ses deux administrateurs: Monsieur Yves Darmon et Madame Annie Darmon née le 29 août 1957 à Paris (France), demeurant à Genève 2, Chemin des Crêts de Champel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Yves Darmon

#### STATUTS

##### **Titre premier: Raison sociale - siège - but**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous la raison sociale:

"Kol Trading & Consulting Sàrl"

il est constitué entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée qui est régie par les présents statuts et subsidiairement par les dispositions du Titre XXVIII du Code des Obligations.

**Art. 2.** Le siège de la société est à Genève.

**Art. 3.** La société a pour but:

- la commercialisation de tous produits, notamment dans les domaines cosmétique et informatique,

- toutes prestations de services et conseils notamment dans le domaine de la publicité, de l'informatique et du marketing,
- la publication assistée par ordinateur.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, de services ou de conseils se rapportant directement ou indirectement à son but principal.

### **Titre II: Capital-social - parts sociales**

**Art. 4.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille francs (Frs. 20'000.-), entièrement libéré.

Il est divisé en deux parts sociales, l'une de dix-neuf mille francs (Frs 19'000.-) et l'autre de mille francs (Frs 1'000.-).

**Art. 5.** Toutes les parts sociales sont consignées sur un registre mentionnant le nom des associés, la valeur des apports et les prestations de chaque associé, ainsi que tous transferts des parts sociales et toutes modifications de ces faits.

Aucun transfert de parts sociales à un tiers ne peut s'effectuer sans l'accord de tous les associés, même si l'acquisition de la part sociale a lieu par voie de succession ou en vertu du régime matrimonial. Demeure réservé l'article 792 alinéa 2 du Code des Obligations.

**Art. 6.** Le bénéfice annuel est réparti selon décision de l'assemblée des associés.

Le produit net de la liquidation sera partagé entre les associés, proportionnellement à ce qu'ils ont versé sur leur part sociale.

**Art. 7.** Les associés sont tenus solidairement comme des associés en nom collectif, de toutes les obligations de la société, mais jusqu'à concurrence du montant du capital social inscrit.

Ils sont exonérés de cette responsabilité dans la mesure où le capital social a été versé. Cette exonération n'a pas lieu si le capital social a été réduit par des restitutions, par la perception indue du bénéfice ou d'intérêts.

### **Titre III: Assemblée des associés**

**Art. 8.** L'assemblée des associés est le pouvoir suprême de la société.

Les décisions de l'assemblée des associés qui violent la loi ou les statuts peuvent être attaquées par les gérants et associés dans les conditions prévues aux articles 706 et 808 du Code des obligations.

**Art. 9.** L'assemblée des associés a le droit inaliénable:

1. d'adopter et de modifier les statuts;
2. de désigner les gérants et les contrôleurs et de les révoquer;
3. d'approuver le compte de profits et pertes, ainsi que le bilan et de déterminer l'emploi du bénéfice net;
4. de donner décharge aux gérants;
5. de diviser des parts sociales;
6. d'intenter contre les organes sociaux ou contre les associés individuellement, les actions de la société pour les dommages résultant de sa fondation ou de la gestion.

**Art. 10.** L'assemblée se réunit ordinairement chaque année, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel.

Une assemblée doit être réunie extraordinairement, aussi souvent qu'il est nécessaire.

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

**Art. 11.** L'assemblée des associés est convoquée par le ou les gérants.

**Art. 12.** La convocation de l'assemblée a lieu par lettre recommandée adressée à chaque associé au moins cinq jours à l'avance et mentionnant les objets à l'ordre du jour.

**Art. 13.** Tous les associés peuvent, s'il n'y a pas d'opposition, tenir une assemblée des associés sans observer les formes prévues pour sa convocation. Aussi longtemps qu'ils sont présents, cette assemblée a le droit de délibérer et de statuer valablement sur les objets qui sont du ressort de l'assemblée des associés.

**Art. 14.** Un associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par une autre personne, associée ou non, muni d'un pouvoir écrit.

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix appartenant aux associés.

Les associés exercent leur droit de vote proportionnellement à la valeur de leur part, chaque montant de mille francs donnant droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée est présidée par un associé. Le président désigne le secrétaire.

Les décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les associés présents.

Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un associé.

### **Titre IV: Gérance - contrôle**

**Art. 16.** La gestion et la représentation de la société sont confiées à un ou plusieurs gérants qui ne seront pas nécessairement associés.

L'un au moins des gérants doit être domicilié en Suisse.

**Art. 17.** Le ou les gérants ont le droit de faire au nom de la société tous les actes que peut impliquer le but social.

**Art. 18.** L'assemblée des associés désigne les personnes autorisées à représenter et obliger la société vis-à-vis des tiers et leur confère la signature sociale, individuelle ou collective.

**Art. 19.** Aucun associé-gérant ne peut, dans la branche exploitée par la société et sans le consentement des autres associés, faire des opérations pour son compte personnel ou pour le compte d'un tiers, ou s'intéresser à une autre entreprise, à titre d'associé indéfiniment responsable ou de commanditaire, ou faire partie d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 20.** L'assemblée des associés peut désigner un contrôleur chargé de lui soumettre un rapport écrit sur le bilan et les comptes, ainsi que sur les propositions des gérants relatives à la répartition du bénéfice.

Il est nommé pour la durée d'un an et est immédiatement rééligible.

Ces fonctions peuvent être exercées par une société fiduciaire ou un syndicat de révision.

L'organe de contrôle doit être représenté à l'assemblée générale ordinaire.

Les contrôleurs doivent se conformer aux dispositions des articles 728 et suivants du Code des Obligations, et en outre contrôler la tenue du Registre des parts sociales.

#### **Titre V: Comptes annuels - fonds de réserve - dividendes**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de l'inscription de la société au Registre du Commerce pour finir le trente et un décembre mil neuf cent nonante-cinq.

**Art. 22.** Il est dressé chaque année, en conformité des articles 805, 662 à 670 du Code des Obligations, un bilan et un compte de profits et pertes de la société arrêtés à la date du trente et un décembre.

Les frais d'organisation, ainsi que les droits de timbre, peuvent être amortis en cinq ans dans les conditions prévues à l'article 664 du Code des Obligations.

Les produits servent en premier lieu à acquitter les frais généraux, les dépenses et toutes autres charges de la société.

La gérance a la faculté de déterminer les amortissements qu'il y a lieu d'effectuer avant la clôture des comptes. Le surplus constitue le bénéfice net.

**Art. 23.** Il est prélevé sur le bénéfice net une somme égale au cinq pour cent pour constituer un fonds de réserve général.

Ledit prélèvement cessera lorsque ce fonds aura atteint le cinquième du capital social. Il reprendrait son cours si la réserve venait à être entamée.

Le solde du bénéfice net est réparti conformément aux décisions de l'assemblée des associés.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées.

#### **Titre VI: Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la société pour d'autres causes que sa faillite ou une décision judiciaire, la liquidation en est opérée par les gérants, à moins de décision contraire de l'assemblée des associés.

Les liquidateurs devront se conformer aux dispositions des articles 823 et 742 et suivants du Code des Obligations. L'un au moins des liquidateurs doit être domicilié en Suisse et avoir qualité pour représenter la société.

L'actif disponible, après extinction du passif, est en premier lieu employé à rembourser le capital social.

Le solde, s'il en existe, est réparti suivant décision de l'assemblée des associés.

#### **Titre VII: Publications - for**

**Art. 25.** Les publications de la société sont valablement faites dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

**Art. 26.** Toutes les contestations qui pourront s'élever, pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, soit entre les associés et la société ou ses gérants, soit entre les associés eux-mêmes, en raison des affaires sociales, seront soumises aux tribunaux du Canton de Genève.

Statuts signés "ne varietur" pour demeurer annexés à la minute de l'acte constitutif de la société: "Kol Trading & Consulting Sàrl" reçu ce jour par Maître Françoise DEMIERRE, notaire à Genève, soussignée.

Genève, le 6 juillet 1995.

Suivent les signatures.

Administration de l'Enregistrement.

Genève, le 7 juillet 1995.

Il est ainsi à l'original des statuts ci-dessus transcrits, lesquels sont demeurés annexés à l'acte constitutif susvisé.

FRANCOISE DEMIERRE  
NOTAIRE A GENEVE

Le soussigné certifie que les présents statuts sont conformes à ceux actuellement déposés au Registre de Commerce de Genève.

Genève, le 26 juin 2008.

Canton de Genève, Registre du Commerce

Le préposé

Signatures

Reproduction certifiée conforme à l'original.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour le Bourgmestre

N. Muller

*Le fonctionnaire délégué*

Référence de publication: 2008117429/1091/156.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12289. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Vectis PSF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 125.768.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2007 à Dommeldange*

Le 24 avril 2007 ont comparu les administrateurs de la Société VECTIS PSF S.A., à savoir:

- Monsieur Pierre-Paul Boegen
- Monsieur Gérard Flamion
- Monsieur Serge Raucq

*Résolution*

Les administrateurs adoptent à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée appointe en tant qu'Auditeur Externe la société AUDIT&COMPLIANCE S.àR.L., dont le siège social est situé 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, et est inscrite au registre du commerce sous le numéro B 115834.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pierre-Paul Boegen / Gérard Flamion / Serge Raucq

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008117496/5540/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02161. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Luxembourg Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.479.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 13 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN SA

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée nomme en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

bld de la Faire, 18A L-1528 Luxembourg

dont le mandat viendra également à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118021/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.756.150,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

—  
EXTRAIT

En date du 8 août 2008, l'assemblée générale des associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. De renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- M. Christoph Michael Mölleken, né le 5 octobre 1961 à Dinslaken (Allemagne) et domicilié professionnellement à Innere Kanalstrasse, 95, D-50823 Cologne (Allemagne), en tant qu'administrateur A de la Société.

- M. Nabil El Fahli, né le 6 novembre 1976 à Casablanca (Maroc) et domicilié professionnellement au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris, La Défense (France), en tant qu'administrateur B de la Société.

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg) et immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474, en tant qu'administrateur C de la Société.

- AUB Secretaries Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Baker Street, W1U 8EG Londres (Royaume Uni) et immatriculée au registre des sociétés du Royaume Uni sous le numéro B 3.070.486, en tant qu'administrateur C de la Société.

2. De renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 65.477, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008117537/267/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Real I.S. Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

—  
AUSZUG

Aus dem Umlaufbeschluss des Vorstands der Gesellschaft vom 25. August 2008 geht hervor, dass:

- Herr Ralf Licht, geboren am 25. März 1962 in Münster mit beruflichem Wohnsitz in Innere Wiener Str. 17, 81667 München, zum permanenten Vorstandsvorsitzenden der Gesellschaft bestellt wurde, dies bis zur jährlichen Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft des Jahres 2014.

- Herr Guy Friedgen, geboren am 19. Mai 1969 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in 3, rue Jean Monnet, L-2016 Luxembourg, zum geschäftsführenden Vorstandsmitglied der Gesellschaft bestellt wurde, dies mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Zeitdauer.

Herr Friedgen besitzt eine obligatorische Zeichnungsbefugnis für alles was die Handelsgenehmigung der Gesellschaft betrifft.

Für Veröffentlichung und Requisition  
Für gleichlautenden Auszug  
RA Christian Jungers

Référence de publication: 2008118118/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.046.

*Changement dans la composition des Associés*

En date du 14 mars 2006, avec effet au 15 mars 2006, MecanARBED Dommeldange, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 17.594, associé, détentrice de 499 parts sociales, a changé sa dénomination en Arcelor Dommeldange S.à r.l.

En date du 21 mars 2008, Arcelor Dommeldange S.à r.l. a changé sa dénomination en ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l.

En date du 14 juin 2002, la Société Anonyme Luxembourgeoise d'Exploitations Minières (en abrégé «SALEM»), société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 2.050, associé, détentrice de 1 part sociale, a changé sa dénomination en Arcelor FCS Commercial S.A.

En date du 27 juin 2002, la société Arcelor FCS Commercial S.A. a cédé 1 part sociale à la société ARBED Investments S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.370.

En date du 15 mars 2006, la société ARBED Investments S.A. a changé sa dénomination en Arcelor Investment S.A.

A ce jour, les associés de la société NEWCO S.à r.l. sont la société ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., détentrice de 499 parts sociales, et la société Arcelor Investment S.A., détentrice de 1 part sociale, formant la totalité des 500 parts sociales dans la société NEWCO S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

NEWCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Gérard Evrard / Florian Wagner

Référence de publication: 2008117561/571/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01884. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**San-Ni Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.693.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2008*

1. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

2. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Natale CAPULA, comptable, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

3. Est réélu administrateur pour une année de six ans, la société Luxembourg Management Services Sàrl, avec siège à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.



Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008118672/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.400.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.475.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007 que l'associé unique de la Société, a renouvelé le mandat de KPMG Audit S. à r.l., réviseur d'entreprise, dont la nouvelle adresse est 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, de son mandat de réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr. Andy Fish du poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 30 novembre 2007.

Ensuite, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2008 que l'associé unique a nommé au poste de gérant de catégorie A de la société Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, Royaume-Uni, avec effet en date du 1<sup>er</sup> mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Enfin, il a été notifié à la Société que l'adresse de M. Christopher Morrish, et de M. Michael Kidd ont été modifiées comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg.

Ainsi, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007, du 18 décembre 2007 et du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- Mme Deanna Ong Aun Nee, Directrice financière, née le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à Singapour, Singapour, demeurant au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour;

- Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni et demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117670/556/45.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02306. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 124.253.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007 que l'associé unique de la Société, a renouvelé le mandat de KPMG Audit S. à r.l, réviseur d'entreprise, dont la nouvelle adresse est 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, de son mandat de réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr. Andy Fish du poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 30 novembre 2007.

Ensuite, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2008 que l'associé unique a nommé au poste de gérant de catégorie A de la société Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, Royaume-Uni, avec effet en date du 1er mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Enfin, il a été notifié à la Société que l'adresse de M. Christopher Morrish, et de M. Michael Kidd ont été modifiées comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;
- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg.

Ainsi, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 et du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;
- Mme Deanna Ong Aun Nee, Directrice financière, née le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à Singapour, Singapour, demeurant au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour;
- Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni et demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117671/556/45.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02310. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Opera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 132.941.

—  
*Notification*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008:

1. Démission de M. Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2008.

113645

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Opera Holdings S.à r.l.*

F.W.J.J. Welman / M.J. Dijkeman / W. Rits

*Gérant / Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008118032/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007 que l'associé unique de la Société, a renouvelé le mandat de KPMG Audit S. à r.l., dont la nouvelle adresse est 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, de son mandat de réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr. Andy Fish du poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 30 novembre 2007.

Ensuite, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2008 que l'associé unique a nommé au poste de gérant de catégorie A de la société Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, Royaume-Uni, avec effet en date du 1<sup>er</sup> mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Enfin, il a été notifié à la Société que l'adresse de M. Christopher Morrish, et de M. Michael Kidd ont été modifiées comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;

Ainsi, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007, du 18 décembre 2007 et du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- Mme Deanna Ong Aun Nee, Directrice financière, née le 1er juillet 1971, à Singapour, Singapour, demeurant au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour;

- Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni et demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117673/556/45.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02316. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 110.650.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 juillet 2007 que l'associé unique de la Société, a renouvelé le mandat de KPMG Audit S. à r.l., réviseur d'entreprise, dont la nouvelle adresse est 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, de son mandat de réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr. Andy Fish du poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 30 novembre 2007.

Ensuite, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2008 que l'associé unique a nommé au poste de gérant de catégorie A de la société Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, Royaume-Uni, avec effet en date du 1<sup>er</sup> mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Enfin, il a été notifié à la Société que l'adresse de M. Christopher Morrish, et de M. Michael Kidd ont été modifiées comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;
- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg.

Ainsi, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2007 et du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni;
- Mme Deanna Ong Aun Nee, Directrice financière, née le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à Singapour, Singapour, demeurant au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour;
- Mme Denise Grant, Investment Manager, née le 22 février 1965 à Bristol, Royaume-Uni et demeurant à York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Dominique Ransquin, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre, 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117674/556/45.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02330. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: USD 35.000.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 26.440.

—  
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 Juin 2008

*Deuxième résolution*

Le mandat du Commissaire de Surveillance, Audiex, avenue de la faïencerie, L-1510 Luxembourg est renouvelé pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding*  
Paul JEANBATR  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008118033/45/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Quebecor World European Holding S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Georges d'HUART, notary residing in Pétange, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., having its registered office at L-2763, Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 70.986, incorporated under the name of QUEBECOR PRINTING EUROPEAN HOLDING S.A. by a deed of the notary, Gérard LECUIT on 22 July 1999, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 780, dated 20 October 1999, (hereinafter referred to as "the Company"). The By-laws of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed on 27 December 2007, number 669, dated 18 March 2008.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Sacha AROSIO, private official, residing professionally in Pétange

The Chairman appointed as Secretary Mrs Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE, private official, residing professionally in Pétange.

The meeting elected as Scrutinizer Mr. Patrick LEBON, senior accountant, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed «ne varietur» by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities..

The Chairman declared and requested the notary to state that:

According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of USD 117,308,110, - (one hundred seventeen million three hundred eight thousand and one hundred and ten United States dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without having a prior convening notice.

The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Company name in «Circle Printers Luxembourg»
2. Amendment of the article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect des preceding resolution
3. Any other business

Then, the meeting of shareholders, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders' meeting resolves to change the name of the Company in «Circle Printers Luxembourg».

The shareholders' meeting resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the change of name that will henceforth have the following wording:

«A limited company under the name of «CIRCLE PRINTERS LUXEMBOURG» has been formed».

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and twenty euro (€ 1.020.-)

As no other items have to be discussed, the meeting is closed.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he/she signed together with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Georges d'HUART; notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg.)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763, Luxembourg, 38 -40 rue Zithe, enregistré au registre de commerce sous section B et numéro 70.986, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à HESPERANGE, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés C, n ° 780, page 37393. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1574 du 26 juin 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO; employé privé, demeurant professionnellement à Pétange, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE; employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick LEBON, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signé «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 117,308,110 USD (cent dix-sept millions trois cent huit mille huit cent dix dollars des Etats-Unis) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

4. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Circle Printers Luxembourg»
5. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en conformité avec la résolution précédente
6. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Circle Printers Luxembourg».

L'assemblée générale modifie l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CIRCLE PRINTERS LUXEMBOURG» ».

#### Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire est estimé approximativement à la somme de mille vingt euro (€ 1.020.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé.

Signé: LEBON, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré Esch/Alzette A.C., le 28 août 2008, Relation: EAC/2008/11194. — Reçu douze euros. EUR 12.-

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 septembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008117854/207/99.

(080136666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.



**K.F. Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2008*

L'an deux mille et huit, le mercredi le vingt août à 10:00 heures s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société K.F. Invest S.A. de L-2514 Luxembourg, 7, rue J.P. Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 90 064, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 15 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 2 janvier 2003, numéro 1.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Paul FRITSCH qui déclare la séance ouverte à 10.10 heures. Il désigne comme secrétaire Monsieur Patrick KREINS et comme scrutateur Monsieur Kindy FRITSCH.

Le bureau ainsi constitué constate que:

- 1) l'Assemblée Générale Ordinaire a été dûment convoquée et ce dans les délais prescrits;
- 2) les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence reconnue exacte par l'Assemblée;

Après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que les membres du bureau, ladite liste de présence restera annexée au procès-verbal.

Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont représentées ou présentes et que dès lors la présente Assemblée Générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points d'ordre suivants:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de quatre administrateurs.
2. Nomination d'un commissaire aux comptes.
3. Divers

L'ordre du jour est discuté point par point et l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un(1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Paul FRITSCH, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
2. Danièle LEESCH, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
3. Kindy FRITSCH, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
4. Patrick KREINS, demeurant à L-4797 LINGER, 15, rue Nicolas Jacqué.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

*Quatrième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures, après avoir donné lecture du procès-verbal qui est signé par:

Signature / Signature / Signature

Le président / Le Scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2008117860/3052/55.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03968. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**A.R.D.P., Association des amis de Ribeira das Patas, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9125 Schieren, 65, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 7.713.

—  
STATUTS

Entre les soussignés par ordre alphabétique:

1) Da Cruz José João

Adresse 4-a rue de Stegen L-9133 Schieren, Profession maçon, Nationalité Portugaise

2) Da Luz Jesus Manuel

Adresse 37, rue d'Ettelbruck L-7590 Beringen, Profession maçon, Nationalité Portugaise

3) Monteiro Dias Elisabeth épouse Correia

Adresse 31, route de Bastogne L- 9176 Niederfeulen, Profession fonctionnaire, Nationalité Luxembourgeoise

4) Nobre Pinto Antonio

Adresse 24, rue de Tondeurs L-9570 Wiltz, Profession maçon, Nationalité Capverdienne

5) Pinto Leonardo Antonio

Adresse 37, rue Prince Henri L-9047 Ettelbrück, Profession chauffeur, Nationalité Portugaise

6) Pinto Valério Antonio

Adresse 37, rue Prince Henri L- 9047 Ettelbrück, Profession ouvrier, Nationalité Portugaise

8) Pires Lourenço João

Adresse 50, rue Michel Weber L-9089 Ettelbrück, Profession maçon, Nationalité Capverdienne

9) Rocha da Cruz Pedro

Adresse 19 A, rue Alexis Heck L-9242 Diekirch, Profession maçon, Nationalité Capverdienne

10) Sousa Joana Batista épouse Pires

Adresse 65, route de Luxembourg L-9125 Schieren, Profession indépendante, Nationalité Capverdienne

11) Silva Pinto Alcindo

Adresse 6 a, rue des Ardennes L-7714 Colmar-Berg, Profession ouvrier, Nationalité Portugaise

Établis au Grand Duché du Luxembourg, et toute personne qui adhérera dans la suite aux présents statuts, il est formé, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, une association sans but lucratif sous la dénomination ASSOCIATION DES AMIS DE RIBEIRA DAS PATAS, A.R.D.P., A.s.b.l.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination "ASSOCIATION DES AMIS DE RIBEIRA DAS PATAS» A.R.D.P., A.s.b.l.

Son siège se trouve fixé à 65, route de Luxembourg L-9125 Schieren

Le siège pourra être changé dans un autre lieu dans le territoire du Grand-Duché sur décision du conseil d'administration.

**Art. 2.** L'association a pour buts:

1. aider au développement de la zone rurale de Ribeira das Patas, dans Pile de Santo Antao au Cap-Vert,

Cet objectif répond à la demande faite par le maire de la commune dans laquelle se trouve la zone de Ribeira das Patas. L'association mènera des activités au Luxembourg et au Cap Vert qui permettront de mobiliser des moyens matériels destinés principalement à réaliser des projets pour soutenir le développement de cette zone rurale

2. promouvoir des activités sportives, récréatives, culturelles et autres pour les adultes et les enfants. Ces activités seront l'occasion de regrouper des personnes de toutes nationalités et de tous âges désireuses de collaborer ensemble.

3. promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés, avec l'objectif de rapprocher les différentes cultures.

4. créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle, sportive, etc, pour, entre autres, les personnes et groupes de personnes originaires de la zone rurale de Ribeira das Patas.

5. favoriser les contacts entre étrangers et luxembourgeois

6. promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique luxembourgeoise.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration.

De nouveaux membres peuvent s'adjoindre à eux après avoir adressé une demande d'adhésion au conseil d'administration et après avoir été acceptés comme membres par l'assemblée générale votant à la majorité des membres présents.

L'admission d'un membre entraîne de plein droit, pour celui-ci, l'adhésion sans réserve aux statuts et au règlement intérieur.

La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre

**Art. 6.** Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs. Est réputé démissionnaire le membre qui, après rappel écrit, n'aura pas payé sa cotisation trois mois à partir de l'échéance.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine de l'association ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** Le taux maximum de la cotisation est fixé à 10,00 €.

**Art. 9.** L'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, peut conférer des titres honorifiques.

**Art. 10.** L'assemblée générale a lieu au moins une fois par an au plus tard le 31 décembre de chaque année. La date sera fixée par le conseil d'administration qui convoquera individuellement par écrit tous les membres, au moins 15 jours à l'avance.

Selon les besoins le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée générale extraordinaire devra obligatoirement être convoquée lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande par écrit au conseil d'administration.

Dans cette hypothèse elle devra avoir lieu dans un délai de 2 à 4 semaines après la date de la demande.

**Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire est l'organe suprême de l'association et peut prendre toutes les décisions utiles à la réalisation de ses objectifs, sous réserve des dispositions statutaires et légales.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les sujets suivants:

- nomination et révocation des administrateurs et réviseurs de caisse;
- acceptation de nouveaux membres;
- modification des statuts et règlement interne;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration.

Chaque membre dispose d'une voix; les membres peuvent donner procuration écrite à un autre membre de voter pour eux et en leur nom.

L'assemblée générale délibère valablement si la majorité des membres est présente ou représentée. A défaut, il sera convoqué une seconde assemblée générale endéans le mois qui décidera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf dérogation statutaire ou légale.

Les décisions de l'assemblée générale sont actées dans un registre tenu par le secrétaire, et accessible à tous les membres.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est joint à la convocation, et seuls les points qui y sont inscrits peuvent faire l'objet de discussions.

Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu à la majorité simple pour des mandats de 1 (un) ans par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est composé d'un Président, deux Vice-président, de deux Secrétaires, d'un Trésorier, de deux Réviseurs de caisse, de deux publicitaires Le nombre des membres du conseil d'administration ne saurait excéder le nombre de dix (10).

**Art. 15.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 16.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, une signature d'un membre en fonction est nécessaire. Les membres en fonction au Conseil d'administration peuvent donner mandat à l'un d'eux pour agir au nom et pour le compte de l'association.

**Art. 17.** Le conseil d'administration vote à la majorité des membres présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des conseillers individuels ou se faire assister par des commissions spéciales.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de l'un des membres aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 18.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 19.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 20.** L'exercice commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le budget, les recettes et les dépenses pour l'exercice écoulé seront dressés de façon à pouvoir être présentés et acceptés par l'assemblée générale.

**Art. 21.** En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, volontaire ou judiciaire, l'assemblée générale déterminera la destination des biens de l'association dissoute à une œuvre de charité au Cap-Vert.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts de l'association il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne de l'association.

Ainsi fait à Schieren, le 25 novembre 2007 par les membres fondateurs.

Dans le cadre de la dernière assemblée générale en date du 21 octobre 2007 la composition de conseil d'administration suivante à été arrêtée:

Président: Nobre Pinto Antonio  
 Vice président: Rocha da Cruz Pedro et  
 Monteiro Dias: Elisabeth épouse Correia  
 Trésorier: Da luz Jesus Manuel  
 Reviseurs de caisse: Silva Pinto Alcindo et  
 Da Cruz José João  
 Secrétaire: Pires Lourenço João et Pinto Leonardo Antonio  
 Publicitaire: Pinto Valerio Antonio et  
 Sousa Joana Batista épouse Pires  
 Signatures  
 Les membres fondateurs

*Réunion du 21 octobre 2007*

La composition du conseil d'administration suivante à été arrêtée:

*Président:*  
 - Nobre Pinto Antonio

*Vice président:*  
 - Rocha da Cruz Pedro  
 - Monteiro Dias Elisabeth épouse Correia

*Trésorier:*  
 - Da luz Manuel Jesus

*Réviseurs de caisse:*  
 - Silva Pinto Alcindo  
 - Da Cruz José João

*Secrétaire:*  
 - Pires Lourenço João Pinto Leonardo Antonio

*Publicités:*

- Pinto Valério Antonio
- Sousa Joana Batista épouse Pires

Fait à Luxembourg le 25 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008117863/801050/160.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00432. - Reçu 474,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080136668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Simauchan Development S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.961.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2008 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE, de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET et de Monsieur Jean QUINTUS. L'Assemblée renouvelle également le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118018/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Mondi, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117948/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03023. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Keystone Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.487.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of June.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Keystone Group Holding AG, a joint stock company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at CH-6340 Baar, Neuhofstrasse 21 (Switzerland), registered with the Companies' Register of the Kanton Zug under number CH-170.3.029.160-9, here represented by Mr. Robert Langmantel, L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it/he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **Denomination - registered office - duration - object - capital**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Keystone Asset Management S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** Purpose of the Company is to provide management-, consulting- and administration-services of all kind to group companies and third parties. The Company can act in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may not carry out any other commercial, industrial or financial activities than these purposes.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at sixty thousand Swiss Franc (CHF 60,000.-) consisting of six thousand (6,000) shares with a par value of ten Swiss Franc (CHF 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Administration - supervision**

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5<sup>bis</sup> of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 7.** The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.



**Art. 8.** The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director will be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of each member of the Board or by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

### Supervision

**Art. 11.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### Accounting year - general meetings

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 13.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 16.** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of May at 11.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

*Transitory dispositions*

- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2008.

- The first annual general meeting shall be held in 2009. Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
Keystone Group Holding AG, prenamed six thousand shares . . . . .	6,000
TOTAL: six thousand shares . . . . .	6,000

All the shares of a par value of ten Swiss Franc (CHF 10.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of sixty thousand Swiss Franc (CHF 60,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

*Estimation - expenses*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 37,038.40 (exchange rate (median price) on June 27, 2008: CHF 1.- = EUR 0.61731).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1) The registered office of the corporation is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

2) Have been appointed as Directors of the Company:

- Robert LANGMANTEL, business man, born in Munich (Germany), on June 15, 1946, residing in L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.

- Georges MAJERUS, expert comptable, born in Dudelange, on July 8, 1965, residing in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

- Karen NEIL, manager, born in Irvine (Great-Britain), on June 18, 1960, residing in 58A, Wandsworth Common West Side, London SW 18, 2El.

3) Has been appointed statutory auditor:

FIDES INTER-CONSULT S.A., having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925.

4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2014.

5) Robert LANGMANTEL is elected managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die Übersetzung ins Deutsche des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendacht, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Keystone Group Holding AG, eine unter dem schweizerischen Recht gegründete Aktiengesellschaft, mit Sitz in CH-6340 Baar, Neuhoferstrasse 21 (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.029.160-9, hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

#### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweckkapital**

**Art. 1.** Es besteht eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Keystone Asset Management S.A."

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Management-, Beratungs- und Verwaltungsdienstleistungen aller Art für Gruppengesellschaften und Dritte. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland ausüben.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten,

Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Eine eigene Handelstätigkeit ausserhalb des Gesellschaftszweckes ist der Gesellschaft verwehrt.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt sechzigtausend Schweizer Franken (CHF 60.000,-) eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nominalwert von zehn Schweizer Franken (CHF 10,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

#### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates. Die Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit und ohne Begründung von der Generalversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden. Ausnahmsweise wird der erste Vorsitzende durch die Generalversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann bei einer Versammlung ein anderes Mitglied durch ein originales Schriftstück oder per Fax, e-mail, Telegramm oder Telex vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung durch „Conference call“, Visiokonferenz oder gleichartige Kommunikationsmittel teilnehmen und gilt als anwesend, wenn (i) die Identität der teilnehmenden Mitglieder identifizierbar ist, (ii) alle teilnehmenden Mitglieder sich hören können und miteinander reden können, (iii) die Übertragung der Versammlung durchgehend erfolgt und (iv) die Verwaltungsratsmitglieder abstimmen und beraten und können.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig abstimmen wenn mindestens die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Beschlüsse, welche schriftlich gefasst sind und durch alle Mitglieder gutgeheissen wurden haben die gleiche Wirkung wie bei einer Versammlung gefasste Beschlüsse.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen. Der erste Delegierte des Verwaltungsrates wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, jedwelche Spezialvollmacht für die Gesamtheit oder einen Teil der Gesellschaftsangelegenheiten übertragen, die nicht Verwalter und nicht Gesellschafter sein muss.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

### Überwachung

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl, ihre Vergütung und die Dauer der Amtszeit festlegt, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

### Geschäftsjahr - Generalversammlung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Jeder Gesellschafter kann an einer Versammlung durch „Conference call“, Visiokonferenz oder gleichartige Kommunikationsmittel teilnehmen und gilt als anwesend, wenn (i) die Identität der teilnehmenden Mitglieder identifizierbar ist,

(ii) alle teilnehmenden Mitglieder sich hören können und miteinander reden können, (iii) die Übertragung der Versammlung durchgehend erfolgt und (iv) die Gesellschafter abstimmen und beraten und können.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung tritt gültig zusammen, wenn die Gesamtheit der Gesellschafter anwesend oder vertreten ist.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung.

Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorauszahlungen auf Dividenden veranlassen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem die Satzungen somit aufgestellt wurden erklärt die Erschienenene das Kapital wie folgt zu zeichnen:

	Aktien
Keystone Group Holding AG, vorgeannt sechstausend Aktien .....	6.000
Insgesamt: sechstausend Aktien .....	6.000

Sämtliche Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Schweizer Franken (CHF 10,-) wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von sechzigtausend Schweizer Franken (CHF 60.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird der Betrag des Kapitals auf EUR 37.038,40 geschätzt (Geldkurs (median price) vom 27. Juni 2008: CHF 1,- = EUR 0,61731).

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienenene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und nach Feststellung, dass diese gültig zusammentritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz wird auf folgender Adresse festgelegt: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
- 2) Werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:
  - Herr Robert LANGMANTEL, Kaufmann, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, wohnhaft in L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.
  - Herr Georges MAJERUS, expert comptable, geboren in Dudelange, am 8. Juli 1965, wohnhaft in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
  - Frau Karen NEIL, manager, geboren in Irvine (Grossbritannien), am 18. Juni 1960, wohnhaft in 58A, Wandsworth Common West Side, London SW18, 2EI.
- 3) Wird zum Kommissar ernannt:  
FIDES INTER-CONSULT S.A., mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925.
- 4) Die Mandate des einzigen Verwalters und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.
- 5) Herr Robert LANGMANTEL wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistre à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, LAC/2008/26712. — Reçu cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-huit cents A0,50 % : 186,88 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008118925/202/356.

(080138452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

---

**Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 357.811.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117950/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03047. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Rosy Blue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 72.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008117988/7241/11.

(080137083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Cimalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2008.

Référence de publication: 2008117994/3412/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03475. - Reçu 133,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---



**A 3 Real Estate Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.066.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 août 2008*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la nomination d'un nouvel administrateur Mme Olga SYDOR, née le 16 janvier 1955 à Moyeuve Grande (France), demeurant à F-57360 Amnéville, 3, rue des Ecoles à la place de l'administrateur démissionné le 15 juin 2007.

- la nomination d'un nouvel administrateur Mme Françoise DORR, née le 2 février 1964 à Dieuze (France), demeurant à F-57175 GANDRANGE 4, rue des Sarments à la place de l'administrateur démissionné le 15 juin 2007.

Luxembourg, le 25 août 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008118035/784/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Cimalux Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 134.156.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117995/8232/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04317. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Alphaderm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.570.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juillet 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Daniel GREFF, Jean QUINTUS et Koen LOZIE.

et du Commissaire aux Comptes:

la Fiduciaire Glacis S.à.r.l.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118022/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 25 août 2008*

**1. Commissaire aux Comptes:**

1.1 La démission de Deloitte S.A. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée et confirmée avec effet immédiat.

1.2 Monsieur Adil Chaudhry, ayant son adresse professionnelle au 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale de l'année 2012.

**2. Reviseur d'entreprise**

2.1 Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé Reviser d'Entreprise, avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118934/9265/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12751. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Glitnir Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.652.

—  
*Assemblée Générale des Actionnaires du 02 mai 2008*

Faisant suite aux décisions prises pendant l'Assemblée Générale des Actionnaires du 02 mai 2008, il a été décidé des changements suivants:

Monsieur Paul Embleton né le 03 octobre 1966 à Durham en Grande Bretagne, résidant à 9 rue de Luxembourg L-5314 Contern à Luxembourg

Monsieur Joergen Jessen né le 14 septembre 1961 à Flensburg en Allemagne, résidant à 11 Op Flohr L-6726 Grevenmacher au Luxembourg

ont été remplacés au sein du Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs du conseil d'Administration par

Monsieur Eggert Tor Kristofersson né le 29 décembre 1970 à Reykjavik en Islande, résidant à 5 Holahjalli, 200 Kopavogur en Islande

Monsieur Johannes Schulman né le 06 mai 1970 à Helsingfors en Finland, résidant à 7A Ajokoirantie, FI-02940 Espoo en Finland

Monsieur Johann Omarsson né le 16 septembre 1967 à Reykjavik en Islande, résidant à 8 Huldubraut, 200 Kopavogur en Islande

Glitnir Bank Luxembourg S.A.

Ari Danielsson / Paul Embleton

Managing Director / Deputy Managing Director, CFO

Référence de publication: 2008118023/7605/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Milip Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.301.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008118111/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

#### **Valon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008, les mandats des administrateurs MM. Guy BAUMANN, Jean BODONI, Guy KETTMANN et Sébastien WIANDER, ainsi que celui du commissaire au comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Pour VALON S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-President*

Référence de publication: 2008118024/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

#### **Lannage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008, les mandats des administrateurs MM. Guy BAUMANN, Jean BODONI, Guy KETTMANN et Sébastien WIANDER, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Pour LANNAGE S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-President*

Référence de publication: 2008118025/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 59.694.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 août 2008*

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Line AL KHAYER, ophtalmologiste, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie  
Mademoiselle Natal AL ASSAD, sans état, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie  
Mademoiselle Rania AL ASSAD, sans état, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie

Le mandat du commissaire aux comptes AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) sàrl, établie à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118026/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Catering Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 96.189.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2007*

L'Assemblée prend acte de la démission de Philippe SCHEFFER en date du 27 juillet 2006 de son poste de directeur-gérant. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118036/5676/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00893. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Melano Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 69.220.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1<sup>er</sup> août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 8 Septembre 2008.

TCG Gestion SA / Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur / Administrateur

Par Doeke van der Molen / Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008118105/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.